

---

Renvoi au comité des domaines nationaux de l'annonce de la vente de biens d'émigrés dans le district de Mont-sur-Loir (Sarthe), lors de la séance du 12 messidor an II (30 juin 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité des domaines nationaux de l'annonce de la vente de biens d'émigrés dans le district de Mont-sur-Loir (Sarthe), lors de la séance du 12 messidor an II (30 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) pp. 284-285;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1980\\_num\\_92\\_1\\_25541\\_t1\\_0284\\_0000\\_16](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25541_t1_0284_0000_16)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

ce qui donne un bénéfice de 365,950 liv. 2 s. 6 d.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (1).

## 11

Le conseil-général de la commune de Transsans, département de l'Aude, félicite la Convention nationale sur son énergie à déjouer les trames ourdies contre la liberté par les factieux et les conspirateurs, et l'invite à rester à son poste jusqu'à ce qu'elle ait établi le bonheur du Peuple français sur des bases inébranlables.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Transsans, s.d.*] (3).

« Citoyens Représentans

C'est lorsque les armées de la République trionfoit de toute part que nos ennemis ce rallient pour formé des projets... infâmes contre la Liberté. Lalaigresse aité dans nos cœurs lorsque nous avons appris que [vous] aviez encore denouveau sauvé le vaisseau de la République que des traites qui siegoit por mi vous contoit le conduire au nofrage; c'est du sommet de la montagne que vous sauvez toujours la patrie, c'est du sommet de la montagne que vous faites party la foudre pour écrasé les soudoyés de Pitt, et de Cobourg, et tous les royalistes de la République. Qu'il métoit fain cés traites a cès projets qu'il se conseultoit ces monstres ensemble et qu'il disoit tous nos efforts sont vains nous ne faisons que creusé le tombeau qui doit bientôt nous recevoir...

Pensoit ty cès forsénés que tous nos sacrifices que nous avons fait pour la Liberté soit une chimère. Non non le sang versé des nos frères nous et cher [.] Il faut q'avent que les enfants de la Liberté quitoit les armes qu'ils allent trouvé les tirans de la coalition dans leur faite do mure, qu'il lui disent — quittés vos habits royaux, voisy labit national que nous vous aportons, c'est le seul que vous deviez reconnoitre.

Citoyens Représentants, leurs faim est proche, leur trones chanceloit, les tetes des tirans tombait, et la Republique trionffe, graces a vos lumières et a votre amour pour la liberté. Restés a votre poste jusques au parfait bonheur que vous avez promis. Tout les peuples de Luope amire vos travaux, ils natandait qu'un moment favorable pour brisé leurs chaines; et alors ils proclame de concert avec nous que vous êtes les createurs de la liberté éternelle.

Les membres du conseil general de la Commune de Transsan toujours soumis toujours fidelles a ces Représentants.

Vive la montagne!»

[12 signatures illisibles].

(1) P.V., XL, 299. B<sup>in</sup>, 17 mess. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>); M.U., XLI, 302 (pour 202); J. Sablier, n° 1409; Débats, n° 655.

(2) P.V., XL, 299. B<sup>in</sup>, 14 mess. (suppl<sup>t</sup>).

(3) C 308, pl. 1197, p. 30.

## 12

La société populaire de Wassy, district de Saint-Dizier, département de la Haute-Marne, écrit à la Convention nationale que le 27 floréal dernier fut un jour de fête pour cette commune, et que le représentant du peuple Battelier a excité l'attendrissement et l'admiration de tous les citoyens de cette commune, par son empressement à porter des consolations dans le sein des familles dont les maris et les enfans sont morts en combattant pour la liberté.

Insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (1).

## 13

Le conseil-général de la commune et la société populaire de Veauville félicitent la Convention nationale d'avoir proclamé l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'ame, applaudissent à l'institution des fêtes décadaires, l'invitent à rester à son poste, et lui demandent de confirmer, malgré les réclamations de la commune de Caudebec, le décret par lequel elle fixe le chef-lieu du district à Yvetot.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi pour la demande au comité de division (2).

## 14

La société populaire de Rozoi, département de Seine-et-Marne, demande qu'il soit décrété un mode d'inhumation simple, égal pour tous et digne des hommes libres.

Renvoyé au comité d'instruction et de salut public (3).

## 15

L'agent national près le district de Montsur-Loir (4) annonce à la Convention nationale qu'un bien d'émigré, estimé 20,640 liv., a été vendu le 13 floréal 54,820 liv., ce qui donne une augmentation de 34,180 liv. Il poursuit la vente de plusieurs autres biens d'émigrés, qui ne produiront pas moins dans leurs proportions,

(1) P.V., XL, 299. B<sup>in</sup>, 14 mess. (suppl<sup>t</sup>); J. Sablier, n° 1409.

(2) P.V., XL, 300. B<sup>in</sup>, 14 mess. (suppl<sup>t</sup>).

(3) P.V., XL, 300. B<sup>in</sup>, 12 mess.; J. Sablier, n° 1409 (la gazette, qui nomme la Comm. Rosboy, mentionne également un éloge des fêtes décadaires); *Audit. nat.*, n° 645; J. Fr., n° 644; Débats, n° 649.

(4) Ci-dev<sup>t</sup> Château-du-Loir, Sarthe.

et dont il pourra sous peu, annoncer la vente autant et plus avantageuse.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (1).

## 16

L'agent national du district de Sedan, département des Ardennes, annonce à la Convention nationale que les biens de l'émigré Roucy, divisés en 30 lots, estimés 17,448 liv. 10 s., ont été vendus, dans le courant de la décade du 20 au 30 prairial, 79,225 liv., ce qui donne un excédant de 61,776 liv. 10 s.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (2).

## 17

Les citoyens composant la société populaire de Mesnil-Esnard, district de Rouen, département de la Seine-Inférieure, félicitent la Convention nationale sur l'établissement du gouvernement révolutionnaire, sur ses autres glorieux travaux, et particulièrement sur le décret qui proclame l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme. Ils jurent une éternelle reconnaissance aux législateurs, et promettent de les seconder de tous leurs moyens pour le triomphe de la liberté, et terminent par les inviter à rester à leur poste jusqu'à ce que le bonheur du peuple soit parfaitement consolidé.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[*Mesnil-Esnard, s.d.*] (4).

« Citoyens représentants,

Et nous aussi nous vous glorifions de vos sublimes et énergiques travaux : et nous aussi nous vous dirons conservez durant la tempête, le poste périlleux ou nous vous avons placé.

Nous vous remercions, législateurs, pour nous avoir donné le gouvernement révolutionnaire qui a arrêté les funestes balancements de l'opinion, et fixé pour le bonheur commun, le point de ralliement de tout ami de la patrie : par la vous avez en les resserrant centuplé nos forces; et donné au peuple français l'unique mais infail-  
libre moyen de Salut.

Nous vous remercions encore d'avoir proclamé d'une manière solennelle, le cri de la nature, sur l'existence de son auteur, que des imposteurs appelés prêtres avaient honteusement dégradé; et que d'autres fourbes, qu'on pourrait encore appeler prêtres, usurpant scandaleu-

sement le titre de philosophes, avaient nié pour enlever à l'homme la source intarrissable des plus sublimes vertus.

Nous attendons avec impatience la fin de votre travail sur l'organisation des fêtes décadales. Ne craignez pas d'adopter les plus grandes conceptions de l'imagination la plus hardie. Le peuple français dirigé par vous, est maintenant arrivé à la hauteur des plus sublimes institutions.

Quand à nous, législateurs, nous vous jurons une éternelle reconnaissance; nous vous seconderons de tous nos moyens. Ils sont faibles mais notre zèle est fort

Vive la République! Vive la Convention nationale!

Vive la Montagne.»

François BELLANCY (*secret.*), JUMELIN (*presid.*), DUPORT (*secret.*)

## 18

L'agent national du district de la Montagne, département de l'Aveyron, annonce à la Convention nationale qu'un domaine produisant 800 liv. de revenu net à l'émigré Fraissinet, estimé par lots 117,837 liv., vient d'être vendu 332,805 liv., ce qui donne un excédent de 214,968 liv.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (1).

## 19

Les autorités constituées, la société populaire et tous les citoyens et citoyennes de la commune de Mantes, département de Seine-et-Oise, témoignent leur indignation à la Convention nationale sur l'attentat dirigé contre les représentants du peuple Robespierre et Collot-d'Herbois, et lui font part qu'ils ont célébré une fête dans cette commune, en mémoire de la journée du 31 mai.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Nantes, 13 prair. II Au presid. de la Conv.*] (3).

« Citoyen Président.

La Société populaire et régénérée de la commune de Mantes sur seine a chargé son comité de rédaction de t'envoyer cy-joint une adresse pour être présentée à la convention nationale. Le comité de rédaction m'a confié cet envoi et je t'observerai que déjà plusieurs adresses doivent lui être parvenues et particulièrement celle relative au citoyen Crassoux député de la convention dans le département de Seine et oise, et que cependant il n'en a été fait aucune mention dans le bulletin. Je te prie donc, au nom de la Société et de toute la commune de

(1) P.V., XL, 301. B<sup>in</sup>, 17 mess. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>); M.U., XLI, 303 (pour 203); J. Sablier, n<sup>o</sup> 1409 (« S<sup>t</sup>-Affri »); Débats, n<sup>o</sup> 655.

(2) P.V., XL, 301. B<sup>in</sup>, 14 mess. (suppl<sup>t</sup>). Mentionné par J. Sablier, n<sup>o</sup> 1409.

(3) C 308, pl. 1197, p. 31 et 32.

(1) P.V., XL, 300. M.U., XLI, 303 (pour 203) (« Montagne sur Loire »); J. Sablier, n<sup>o</sup> 1409 (« Pont-Sur-Loire »); J. Fr., n<sup>o</sup> 644 (« Pont-Sur-Oise »); J. Lois, n<sup>o</sup> 640 (« Montagne sur Oise »); Débats, n<sup>o</sup> 655.

(2) P.V., XL, 300. B<sup>in</sup>, 17 mess. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>); J. Lois, n<sup>o</sup> 640; M.U., XLI, 303 (pour 203); Débats, n<sup>o</sup> 655.

(3) P.V., XL, 300. B<sup>in</sup>, 14 mess. (suppl<sup>t</sup>).

(4) C 309, pl. 1206, p. 1.